

Aménagement de la circulation et du stationnement - Amboise à partir du 28 octobre 2024

Rue Charles Péguy, Rue Jules Ferry, Allée Michel Blondeau, Boulevard Gambetta, Allée Jules Ferry, Boulevard Anatole France et Rue Jean Jaurès : travaux sur réseaux ou ouvrages électriques

La circulation des véhicules est interdite et le stationnement des véhicules est interdit :

Du 12 novembre 2024 au 5 mars 2025, rue Charles Péguy

Du 12 novembre 2024 au 19 décembre 2024, rue Jules Ferry

Du 25 novembre 2024 au 13 décembre 2024, allée Michel Blondeau

Du 12 novembre 2024 au 19 décembre 2024, 5 Boulevard Gambetta jusqu'au 43 rue Jules Ferry

Du 22 janvier 2025 au 3 février 2025, allée Jules Ferry : le stationnement des véhicules est interdit.

Du 27 janvier 2025 au 28 février 2025, du 24 au 17 rue Jules Ferry jusqu'à la rue de la Marne

La circulation est alternée :

Du 7 janvier 2025 au 21 janvier 2025 : la circulation est alternée du 5 au 11 Boulevard Gambetta

Une déviation est mise en place :

Du 12 novembre 2024 au 5 mars 2025 : une déviation est mise en place pour tous les véhicules, l'accès à la gare se fera par le Boulevard Gambetta avec la création d'une circulation en giration devant la gare pendant la durée des travaux.

Création d'un giratoire temporaire :

Du 12 novembre 2024 au 28 février 2025 : création d'un giratoire temporaire au carrefour des rues Anatole France, Germain Chauveau et Jean Jaurès pour permettre la desserte du bus au plus près de la gare ferroviaire.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0262

Rue de la Concorde : travaux de pose de câble optique en façade

Du 12 au 15 novembre 2024 : la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits du 68 au 40 rue de la Concorde.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0265

Rue Marcel Nay : travaux de terrassement pour le renouvellement d'un branchement AEP

Le 30 octobre 2024 : la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits au 8 rue Marcel Nay.

Une déviation est mise en place.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0267

Rue Ambroise Paré et Impasse des Cordeliers : travaux de déplacement d'ouvrage

Du 28 au 29 octobre 2024 : la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits rue Ambroise Paré, du 37 jusqu'à l'impasse des Cordeliers, du 3 jusqu'à la rue Ambroise Paré.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0263

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr